



Communiqué de presse: rubriques Intérieur / Economie

Lausanne, le 27 juin 2008

Le Conseil fédéral retrouve la raison

Le principe du Cassis de Dijon est sur la bonne voie

L'acsi, la FRC, le kf et la SKS se félicitent des messages du Conseil fédéral sur le principe du Cassis de Dijon et sur la sécurité des produits. Il a compris que l'ouverture rapide des marchés ne peut être couronnée de succès que si la sécurité et la transparence sont garanties. Les organisations de consommateurs se voient en particulier récompensées pour leur engagement pour le maintien de la déclaration de provenance.

Afin d'abolir les barrières commerciales inutiles, l'acsi, la FRC, le kf et la SKS avaient demandé, il y a 3 ans déjà, l'introduction rapide du principe du Cassis de Dijon. Seules dix exceptions, représentant des acquis importants de la législation suisse, doivent être maintenues, comme par exemple la déclaration de provenance des aliments.

Aujourd'hui, le Conseil fédéral a retrouvé le chemin de la raison. Il veut introduire le principe du Cassis de Dijon; et cela sans supprimer les déclarations les plus importantes pour les consommateurs comme prévu initialement. L'indication de la provenance des aliments et la déclaration des allergènes sont provisoirement conservées. Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS considèrent cette décision comme un résultat positif de leur engagement en faveur de la transparence et de la possibilité de comparer les produits. Désormais, elles s'investissent énergiquement pour que le Conseil fédéral maintienne la déclaration des œufs de poules en batterie, déclaration remise en question dans le projet actuel.

L'acsi, la FRC, le kf et la SKS sont également satisfaits qu'une loi sur la sécurité des produits soit prévue en accompagnement du principe du Cassis de Dijon. Les récents scandales impliquant des jouets et vêtements dangereux ont démontré que l'ouverture des marchés doit être accompagnée d'une harmonisation et d'un relèvement des normes de sécurité.

Les organisations de consommateurs acsi, FRC, kf et SKS demandent maintenant que le Parlement introduise rapidement le principe du Cassis de Dijon, avec un nombre limité d'exceptions pour les denrées alimentaires, et adopte la loi sur la sécurité des produits. Selon elles, la Suisse doit, en particulier, adhérer au système européen de rappel des produits dangereux RAPEX. En revanche, l'ouverture des marchés restera un puzzle incomplet si le Parlement n'autorise pas les importations parallèles pour les produits brevetés. Là aussi, l'acsi, la FRC, le kf et la SKS demandent fermement une ouverture du marché rapide et non bureaucratique.

Informations:

SKS: Sara Stalder, directrice: 031 370 24 24

SKS: Andreas Tschöpe, secrétaire politique: 031 370 24 24

kf: Franziska Troesch-Schnyder, présidente: 031 380 50 30

kf: Alma Frutig, secrétaire générale: 031 380 50 30

FRC: Aline Clerc, collaboratrice spécialisée: 031 331 00 90

acsi: Mario Jäggi, président: 091 922 97 55